AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-10-70 07158

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 121 d'Octobre 1970 15 Octobre 1970 page 30

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS FONGICIDES D'AUTOMNE

- contre la maladie bactérienne du poirier qui apparait au printemps et que l'on ne doit pas confondre avec les brûlures par "coups de soleil" en cours d'été, appliquer sur les vergers atteints au printemps dernier un traitement cuprique à 250 gr/hl de cuivre-métal après la fin de la récolte. Son renouvellement à la chute des feuilles ne s'impose que sur les plantations gravement atteintes.

- contre le coryneum du cerisier et du pêcher, la même formule doit être appliquée à la chute totale des feuilles sur les plantations où la défeuillaison est particulièrement précoce cette année, pendant cette chute dans les autres cas.

- cette formule pourra également être étendue aux plantations de pommiers attaquées par le chancre européen.(On peut se permettre la dose de 500 gr/hl de cuivre)ainsi que contre le chancre bactérien du cerisier.

- contre la cloque du pêcher, les traitements d'automne ne sont qu'un complément au traitement d'avant-printemps qui reste l'opération primordiale.

- sur framboisier, ce même traitement, à la dose de 250 à 300 gr/hl, permettra de lutter contre didymella et anthracnose mais ne dispense en aucun cas de la destruction du plus grand nombre possible de rameaux atteints.

GRANDE CULTURE

MILDIOU DE LA TOMATE (zone Drôme-Ardèche)

Conformément aux indications du bulletin du 4 septembre, rappelées par celui du 15 septembre, un traitement a dû être appliqué après les pluies diluviennes du 7 au 9 octobre.

Un traitement ne s'impose après la prochaine phase pluvieuse que dans les parcelles où un nombre important de fruits reste encore à récolter en se tenant dans les limites autorisées.

DESINFECTION DES SEMENCES DE CEREALES

Cette opération est maintenant bien connue mais encore doit-on rappeler aux agriculteurs qui la pratiquent individuellement, quelques précautions essentielles à observer pendant et après la manipulation de produits antiparasitaires dont certains sont d'une très grande toxicité pour l'homme et les animaux.

Tout d'abord est à proscrire la pratique du pelletage et à fortiori du brassage à la main à découvert.

S'il s'agit de poudrage à sec des semences ou de poudrage après humidification de celles-ci, l'emploi d'appareils mélangeurs clos,(ne serait-ce qu'une baratte désaffectée) permet un mélange homogène et écarte les risques d'intoxication.

Des vêtements spéciaux - gants et masques - sont aussi indispensables, surtout dans le cas de l'utilisation des produits Organo-mercuriques.

Les opérations de désinfection doivent être effectuées dans un local spécial convenablement aéré et bien séparé des entrepôts contenant des denrées consommables afin d'éviter toute confusion avec les lots traités ne devant évidemment être utilisés que pour les semailles.

.../

P 96

Les emballages de produits toxiques devront enfin être soigneusement détruits.

Ces produits ne devront pas être manipulés avec les mains nues qui devront être néanmoins soigneusement lavées après chaque opération.

Les sacs eux-mêmes dans lesquels seront stockés les grains traités devront être soigneusement lavés avant réutilisation.

CLIMATOLOGIE

LES PLUIES DU 7 AU 9 OCTOBRE 1970

Des précipitations généralement orageuses d'origine méditerranéenne ont affecté la plus grande partie de la région à l'exception du nord-est des Alpes de la nuit du 6 au 7 octobre jusqu'à la nuit du 9 au 10.

Elles ont largement dépassé le total de 150mm dans une bande de territoire comprenant la quasi totalité de l'Ardèche, où d'assez graves inondations ont suivi, l'ouest et le nord de la Drôme, le nord-ouest de l'Isère jusqu'au centre de l'Ain.

Les 7 et 8 en particulier, on a relevé en 48 heures:

dans l'Ain,	à Cerdon:	163mm2	
	à Ambérieu:	159mm9	
dans l'Isère,	à St Quentin Fallavier:	171mm6	
	à St Clair du Rhône:	153mm1	
	à Sablons:	176mm4	
	à Bellegarde Poussieu:	163mm2	
	à Faramans:	174mm5	
dans la Drôme,	à St Sorlin en Valloire:	185mm7	
	à St Barthélemy de Vals:	187mm5	
	à Loriol:	181mm9	
Dans l'Ardèche,	à St Marcel les Annonay:	157mm4	
	à St Félicien:	248mm2	
	à Lamastre:	318mm2	
	au Cheylard:	335mm0	
	à Valgorge:	322mm5	(430mm0 du 6 au 9)

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX